

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DAC 201 Subvention (3.500 euros) à l'association Teatro Pazzo (20e)

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Teatro Pazzo;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros, au titre de l'exercice 2013, est attribuée à l'association Teatro Pazzo (SIMPA 13385 / 2013_03578), 15/17 rue Henri Chevreau (20e), pour ses projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.